



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le

28 JAN, 2016

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

MS

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 26 janvier 2016, et sur la demande de la METROPOLE de LYON, le renouvellement de l'autorisation des bassins de rétention-infiltration « Minerve-Porte des Alpes » sur les communes de SAINT-PRIEST et BRON, est soumis à enquête publique préalable à l'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, et en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Ce complexe de gestion des eaux pluviales permet d'assainir une partie des territoires des sites « Porte des Alpes » : « Parc Technologique » et ZAC « champ du Pont ».

L'enquête se déroulera pendant un mois, du 22 février au 22 mars 2016 inclus.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairies de SAINT-PRIEST et BRON aux jours et heures d'ouverture au public. Toute personne peut obtenir sur sa demande, et à ses frais, communication d'un exemplaire du dossier d'enquête.

M. Bernard PAVIER, consultant en aménagement et développement du territoire à la retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, se tient à la disposition du public en mairies de SAINT-PRIEST et BRON, aux dates et heures suivantes :

SAINT-PRIEST	Lundi 22 février 2016	14h30 à 17h30
SAINT-PRIEST	Mercredi 2 mars 2016	9h15 à 12h15
BRON	Lundi 7 mars 2016	9h à 12h
SAINT-PRIEST	Vendredi 11 mars 2016	9h15 à 12h15
BRON	Vendredi 18 mars 2016	14h15 à 17h15
SAINT-PRIEST	Mardi 22 mars 2016	14h30 à 17h30

M. Gérard BLANCHET, cadre de la Poste en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Des informations peuvent être demandées à la MÉTROPOLE de LYON, auprès de M. Marc BRICHARD, chef de projet eau et assainissement au n° 04 78 95 89 36 ou à l'adresse : MBRICHARD@grandlyon.com. Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies de SAINT-PRIEST et BRON, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à l'adresse de la mairie de SAINT-PRIEST.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies précitée, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr
Au terme de l'enquête publique, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

Pour le directeur départemental,
le chef de service,



Laurent GARIPUY